

Attention ! Votre vote sera nul si

- vous **modifiez** un bulletin imprimé **autrement qu'à la main** ;
- vous **rédigez** une liste sur papier blanc **autrement qu'à la main** ;
- vous inscrivez sur votre bulletin **des expressions injurieuses ou étrangères au scrutin** ;
- vous votez pour **plus de cinq candidat-e-s** au moyen de plusieurs bulletins (s'il n'y a qu'un bulletin dans l'enveloppe, les candidat-e-s en surnombre sont biffé-e-s en commençant par les dernières ou les derniers inscrit-e-s) ;
- vous mettez dans l'enveloppe un bulletin ne portant **le nom d'aucune candidate ou d'aucun candidat officiel-le**.

Sur Internet

Sur le site Internet du canton, vous pouvez :

- dès maintenant trouver les renseignements contenus dans ce fascicule ;
- et bien sûr, le dimanche 9 mai 2021, suivre en direct, dès midi, le dépouillement du scrutin avec les résultats des différent-e-s candidat-e-s en lice, par commune et pour l'ensemble du canton.

www.ne.ch/vote

Des questions à poser, besoin de renseignements ?

Vous pouvez appeler la chancellerie d'État au No de téléphone **032 889 40 03**.

Élection du Conseil d'État

➤ **Second tour** ◀

9 mai 2021

Tout ce que vous devez savoir
sur la façon de voter par correspondance
ou au bureau de vote

Comment voter ?

Aucune candidate ni aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, le 18 avril dernier, les cinq sièges restent donc à repourvoir.

Deux candidates et quatre candidats sont encore en lice :

- **Mme Crystel Graf, La Chaux-de-Fonds**
Liste No 01 Parti libéral-radical neuchâtelois (PLRN)
- **M. Laurent Favre, Corcelles**
Liste No 01 Parti libéral-radical neuchâtelois (PLRN)
- **M. Alain Ribaux, Cormondrèche**
Liste No 01 Parti libéral-radical neuchâtelois (PLRN)
- **M. Laurent Kurth, La Chaux-de-Fonds**
Liste No 02 Gauche plurielle : Parti socialiste neuchâtelois (PSN)
Liste No 03 Gauche plurielle : Les Vert-e-s
- **Mme Florence Nater, Bevaix**
Liste No 02 Gauche plurielle : Parti socialiste neuchâtelois (PSN)
Liste No 03 Gauche plurielle : Les Vert-e-s
- **M. Roby Tschopp, Savagnier**
Liste No 03 Gauche plurielle : Les Vert-e-s
Liste No 02 Gauche plurielle : Parti socialiste neuchâtelois (PSN)

Seront élues les cinq personnes qui auront recueilli le plus grand nombre de suffrages.

Vous pouvez voter soit en utilisant **les bulletins imprimés pour ce second tour**, soit en établissant votre propre **bulletin manuscrit**. Seul-e-s sont éligibles les candidat-e-s figurant sur un des bulletins officiels. Toutefois, ces bulletins peuvent être modifiés **à la main**.

Pour voter valablement, ne mettre que **cinq noms au maximum** dans l'enveloppe en utilisant **exclusivement des bulletins « second tour »** ou en rédigeant un bulletin manuscrit.

Vous ne pouvez pas voter deux fois pour la même candidate ou le même candidat (cumul interdit).

Qui peut voter ?

- Les Suissesses et les Suisses âgé-e-s de 18 ans révolus et domicilié-e-s dans le canton.
- Les Suissesses et les Suisses de l'étranger âgé-e-s de 18 ans révolus et inscrit-e-s dans le registre électoral d'une commune du canton.
- Les étrangères et les étrangers âgé-e-s de 18 ans révolus, au bénéfice d'un permis d'établissement et domicilié-e-s dans le canton depuis au moins cinq ans.

Quand voter ?

Par correspondance :

Vous pouvez voter par correspondance dès que vous êtes en possession de votre matériel.

- 1) Choisir, éventuellement modifier, votre (vos) **bulletin(s) de vote** et **le(s) glisser dans l'enveloppe de vote**, mais ne portant au total **pas plus de cinq noms**.
- 2) **Coller votre enveloppe de vote et mettez-la dans l'enveloppe de transmission**.
- 3) **Inscrire votre date de naissance, apposer votre signature sur la carte de vote** et la glisser dans l'enveloppe de transmission de façon que l'adresse de votre administration communale apparaisse dans la fenêtre.
- 4) **Refermer l'enveloppe de transmission** et l'envoyer (ou la porter) à votre administration communale. Elle doit lui parvenir **au plus tard le dimanche du scrutin à 10h00**. Si vous la postez, n'oubliez pas de l'affranchir et veillez à respecter des délais suffisants en fonction de votre affranchissement (courrier A ou B).

Au bureau de vote :

Vous pouvez aussi vous rendre avec votre matériel au bureau de vote désigné par votre commune, le dimanche matin 9 mai 2021, entre 10h00 et midi. Vous devez vous y présenter personnellement avec votre carte de vote et faire timbrer votre enveloppe de vote, puis la glisser dans l'urne.

Les électrices et électeurs âgé-e-s, malades ou handicapé-e-s, empêché-e-s de se rendre au bureau de vote, peuvent faire recueillir leur vote à domicile par deux membres au moins du bureau. La demande doit en être faite avant le dimanche à 11h00.